



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 8870

Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'alcool, principal danger sur les routes. Une récente étude réalisée sur plus de 500 000 accidents entre 1995 et 1999 montre qu'une alcoolémie supérieure au taux légal de 0,5 gramme par litre multiplie par quatre le risque d'accident et par cinquante celui de se tuer au volant les nuits de week-end. La nuit, l'alcoolémie s'avère positive dans deux accidents mortels sur trois, tandis que les vendredis ou samedis soir la proportion atteint 67 %. Pourtant, un sondage rendu public le 13 novembre dernier par la Prévention routière révèle que seulement 16 % des Français considèrent l'alcool comme la première cause d'insécurité routière. En conséquence, elle souhaite connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin que les citoyens prennent conscience de la dangerosité de l'alcool.

Texte de la réponse

En France, dans près d'un tiers des accidents mortels, l'un des conducteurs a un taux supérieur à 0,5 gramme d'alcool. Pour lutter contre ce problème, le Président de la République a décidé de faire de la sécurité routière le premier de ses trois grands chantiers. En outre, la lutte contre l'alcoolisme constitue l'un des objectifs prioritaires du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Ainsi, en septembre 2001, a été annoncée une stratégie alcool. Cette dernière comporte cinq objectifs prioritaires dont la réduction de l'accidentologie routière, en particulier chez les jeunes. Dès lors, de nombreuses actions ont été mises en place au niveau national. Durant l'été 2002, la nouvelle campagne de la sécurité routière « Dès 0,5 gramme par litre, l'alcool réduit votre champ de vision » s'est concentrée sur ce problème. De même, le ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées a entrepris de valoriser les travaux faits dans les régions et particulièrement dans le cadre des programmes régionaux de santé (PRS). Aujourd'hui, neuf régions ont intégré la problématique sécurité routière dans un PRS spécifique. Par ce vecteur, elles tendent essentiellement à sensibiliser les différents acteurs à cette question : les commissions médicales du permis de conduire, les moniteurs d'auto-écoles. Ces actions gouvernementales s'inscrivent dans le plan d'action européen contre l'alcoolisme 2000-2005, adopté à la 49e session du comité régional de l'Europe en septembre 1999. Dans le cadre du chantier impulsé par le Président de la République sur la sécurité routière, le Gouvernement sera attentif à l'évolution de la place de l'alcool dans l'accidentologie et adaptera la réglementation actuelle si la situation le justifie.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Gautier](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8870

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4923

Réponse publiée le : 3 mars 2003, page 1667